Le travailleur indépendant, figure du XXIe siècle ?

Michel Pébereau
Président de l'Institut de l'entreprise

Eudoxe Denis
Directeur des études de l'Institut de l'entreprise

Depuis 1945, les gouvernements français se sont efforcés de réduire l'emploi indépendant au profit de l'emploi salarié. Cette parenthèse de plus de soixante ans pourrait prendre fin avec la mise en place du statut d'auto-entrepreneur, dont le succès actuel témoigne de l'aspiration, réelle, des Français au travail indépendant.

La fin du salariat n'est certainement pas pour demain. Aux États-Unis le rapport entre les employés et les travailleurs indépendants, qui n'a cessé de progresser jusqu'en 2006, atteint aujourd'hui 14 pour 1. Accompagnant des transformations économiques profondes, l'essor du salariat a marqué d'une empreinte égale l'ensemble des pays dits industrialisés, tout au long du XXe siècle. Pourtant, nulle part il n'a été, autant qu'en France, associé aux représentations du progrès social : la généralisation du salariat est longtemps apparue dans notre pays comme un phénomène inexorable, en même temps qu'un indice de modernité.

Discrédit

Le rôle de l'État n'y est pas étranger. Depuis 1945, les politiques conduites par les gouvernements français ont eu pour effet de réduire l'emploi indépendant au profit de l'emploi salarié. C'est en effet à cet emploi qu'a été dès l'origine attaché le socle toujours croissant des nouveaux droits issus de l'État-providence, et qu'a été ainsi apportée une réponse à l'aspiration, légitime, des individus à une plus grande sécurité. Alors associé à des professions en déclin, le travail indépendant a quant à lui été renvoyé à une forme d'archaïsme. La perception négative dont il a fait l'objet explique que les politiques publiques s'en soient souvent désintéressées lorsqu'elles ne l'ont pas bridé par les réglementations ou la fiscalité. Mais en négligeant le travail indépendant, c'est l'esprit d'entreprise que l'on a contraint ; d'aucuns y verront l'une des explications de l'affaiblissement de notre potentiel de croissance au cours des trente dernières années.

> En négligeant le travail indépendant, c'est l'esprit d'entreprise que l'on a contraint.

Cette longue parenthèse touche sans doute aujourd'hui à son terme : en Europe comme aux États-Unis le travail indépendant s'impose désormais comme un vrai contributeur à la création d'emplois. Le principal facteur en est peut-être l'évolution technologique. Dans le commerce par exemple, le XXe siècle n'a cessé de favoriser les entreprises qui bénéficiaient de vastes capacités d'exposition, de stockage, de documentation, de gestion, de prospection et de publicité. Aujourd'hui les nouvelles technologies bouleversent les règles du jeu en abolissant les distances et en permettant de faire passer la quasi-totalité des informations nécessaires à la vie d'une entreprise par un simple terminal mobile. Alors que dans les années 1960, le développement des grandes surfaces s'était effectué au détriment des petits commerçants, c'est le contraire qui peut être observé avec le développement des « cybermarchands » comme Amazon ou eBay. Rien qu'en France, eBay accueillait ainsi fin 2009 plus de 80 000 vendeurs professionnels, dont près des trois quarts étaient des sociétés unipersonnelles [1]. Tous les nouveaux auto-entrepreneurs ne travaillent pas dans la Silicon Valley, tous ne sont pas informaticiens, mais tous ont vu leurs possibilités de travail transformées par la technologie.

1. « eBay participe à la création d'entreprises », interview du directeur général d'eBay France dans *Le Progrès*, 3 novembre 2009.

Au-delà, l'essor de l'auto-entrepreneuriat devrait s'inscrire dans la durée, porté par plusieurs tendances de fond.

Si l'essor du salariat et de ses horaires fixes était adapté à la mesure de la performance de l'ère industrielle – le rendement horaire étant un indicateur phare de cette dernière – il est en décalage avec des processus économiques qui se dématérialisent et qui ont pour conditions de réalisation le travail en « mode projet ». Celui-ci repose sur des dynamiques collectives souvent favorisées par la technologie – espaces collaboratifs, réseaux sociaux – et la mesure de son efficacité ne peut s'effectuer qu'à l'aune du résultat. L'essor, aux États-Unis, d'une véritable classe créative, composée en majorité de travailleurs *freelance*[2], offre une illustration de cette nouvelle actualité du « travail à la pièce ».

Il faut compter de même sur le développement de nouvelles activités économiques qui se prêtent bien au travail indépendant, qu'il s'agisse des services à la personne ou des services aux entreprises. Au delà d'accompagner l'essor de nouveaux métiers, ce statut permet aussi, par sa souplesse, de répondre à certaines formes d'activité qui, parce qu'elles sont intermittentes, saisonnières ou complémentaires d'une activité principale, n'auraient pas trouvé leur place dans une société du salariat généralisé.

Enfin, la révolution de l'auto-entrepreneuriat entre en résonance avec celle du temps choisi : face aux rigidités du salariat, ce nouveau statut est le plus à même de se concilier au désir d'un nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi qu'au souhait de cumuler la retraite avec une activité.

> La révolution de l'auto-entrepreneuriat entre en résonance avec celle du temps choisi.

La France, reconnaissons-le, a fait le nécessaire pour ne pas rester à l'écart de ce mouvement, en lançant avec un succès considérable le statut de l'auto-entrepreneur, le 1er janvier 2009. Le terme de « révolution » est bien adéquat pour décrire ce dispositif, car il évoque autant une rupture par rapport au modèle issu de l'immédiat après-guerre que le retour, dans une version fortement modernisée, à la tradition entrepreneuriale française dont certains redoutaient la disparition.

2. Les États-Unis comptent ainsi 12 millions de travailleurs indépendants à temps plein, travaillant pour la plupart à domicile, et dont le nombre devrait passer à 15 millions en 2015. (« Work in the digital age », *The Economist*, 15 mai 2010).

Malgré le succès de cette mesure, il demeure nécessaire de s'interroger sur la capacité de notre pays à tirer durablement parti de cette évolution à long terme. L'État est-il conscient de la révolution qu'il a initiée, ou en tout cas accompagnée par une évolution juridique majeure ? Celle-ci sera-t-elle suffisamment forte pour faire évoluer sociologiquement la société française ? Le travail indépendant peut-il concurrencer le salariat comme synonyme de progrès dans les représentations collectives ?

Âge d'or

Avant de répondre à ces interrogations, il importe de revenir sur les conditions qui ont présidé à l'essor du salariat. Si l'histoire économique des deux derniers siècles est celle du lent déclin des travailleurs indépendants dans la population active française, cette évolution n'a pas été uniforme : elle s'est accomplie en deux temps.

Une première phase, qui court tout au long du XIXe siècle, voit la disparition des métiers traditionnels face aux deux grandes révolutions industrielles. Des années 1830 aux années 1930, la constitution d'une classe ouvrière et la croissance de la population des employés font passer le taux de salariat en France de moins de la moitié de la population active à près des deux tiers [3]. Cette évolution, lente et régulière, a surtout concerné les actifs non agricoles, dans une France qui reste encore à dominante rurale. Elle est en outre relativement indifférente quant au statut du salariat lui-même, qui conserve une valeur négative dans une société où c'est encore l'idéal de l'activité indépendante qui prédomine. Règne en effet – sinon dans les faits, du moins dans les représentations – « ce monde de petits propriétaires, de petits industriels, de petits boutiquiers » que décrit Gambetta, cette « nouvelle couche sociale » qui « se rencontre dans tous les milieux, à tous les étages de la société » et qui, « en arrivant à la fortune, à la notoriété, à la capacité, à la compétence, augmente la richesse, les ressources, l'intelligence et le nerf de la patrie [4] ».

L'équilibre numérique entre salariés et non salariés se maintiendra jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. À partir de 1945, une seconde phase s'amorce,

3. Olivier Marchand, « Salariat et non salariat dans une perspective historique », *Économie et statistique*, n°319-320, décembre 1998.

4. Léon Gambetta, Discours d'Auxerre (1874). Le même Gambetta définit le régime de la IIIe République naissante comme « un état politique où le travail doit tout dominer - car dans les temps modernes le travail est le grand agent de richesse, de paix et de bonheur » et comme « un état social où le plus grand nombre des travailleurs est déjà propriétaire ».

marquée par trois phénomènes structurants. Tout d'abord, la France rattrape son retard par rapport aux autres pays industrialisés en modernisant à marche forcée son secteur agricole, ce qui se traduit par une très forte diminution des exploitants et des travailleurs agricoles au sein de la population active. Ensuite, la concentration de l'industrie et du commerce et le déploiement de l'État interventionniste des Trente Glorieuses entraînent le développement progressif des vastes ensembles des services publics et privés et du bâtiment et des travaux publics, qui nourrissent l'expansion de la population des cadres, des fonctionnaires et des employés. Enfin, en garantissant les salariés contre les conséquences financières de la maladie et de l'invalidité et l'incapacité de travailler dans leurs vieux jours, la Sécurité sociale, créée en 1945, fait de leur statut un idéal vers lequel doit tendre l'ensemble de la population active [5], alors même que le salariat avait été historiquement un facteur de dépendance et de précarité. Ces trois phénomènes contribuent donc à l'accélération du basculement de la société française vers le salariat. Ainsi, si en 1955, les non-salariés représentent encore près d'un tiers du total des actifs, soit 6,4 millions d'indépendants ou d'aides familiaux, au recensement de 1990, ils ne sont plus qu'un actif sur huit et en 2007, moins d'un sur dix [6].

Alors que le salariat avait été historiquement un facteur de dépendance et de précarité, la création de la Sécurité sociale en a fait un idéal vers lequel tendre.

Mais plus encore que cette évolution numérique, c'est la rupture quant aux représentations attachées au salariat qui est le phénomène le plus remarquable. Si, jusqu'en 1945, la classe moyenne mêlait aussi bien sa composante « traditionnelle », constituée de professions libérales et de petits commerçants, que les « professions nouvelles » dont la figure la plus représentative était celle de l'ingénieur, la période d'expansion qui marque l'après-guerre voit une bascule s'opérer au profit exclusif des classes moyennes salariées. Ces dernières sont désormais les seules figures emblématiques du progrès, avec cette caractéristique, notable, que ce sont désormais moins leurs capacités d'initiative et leur contribution à la création de richesses qui est mise en avant, que leur faculté à bénéficier des fruits de la croissance économique [7].

5. C'est indubitablement l'ambition de la création du régime dit général de la Sécurité sociale, puis de l'assurance-chômage, ainsi que de leur gestion paritariste.

6. Cette évolution ne distingue pas la France de ses principaux partenaires économiques : en 2007, le taux de salarisation de la population active française s'établissait à 91 %, soit un niveau comparable aux États-Unis (92 %), à l'Allemagne (88 %), au Royaume-Uni (90 %) et au Japon (87 %).

7. On mesurera le chemin parcouru du célèbre « Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne » de Guizot à l'essor de la société de consommation décrite dans *Les Choses de Perec* (Julliard, 1965).

Ce dernier point a son importance. On l'a vu, la IIIe République naissante avait mis en son centre les vertus – morales, autant qu'économiques – du petit producteur [8]. Attachées au développement de l'État-providence, les IVe et Ve républiques placeront ensuite les questions de la sécurité et du bien-être au premier rang de leurs priorités, en négligeant quelque peu l'importance de la prise de risque et de l'esprit d'entreprise, c'est-à-dire de l'initiative et de l'innovation. Nul ne saurait contester la nécessité d'assurer à tous une grande sécurité de l'existence, en particulier pour des générations qui avaient traversé deux conflits mondiaux et la crise économique majeure des années 1930 : le statut du salarié et les avantages qui y sont liés ont répondu à cette aspiration légitime. Toutefois, dans une vision à long terme, la poursuite du progrès social passe par le développement des facteurs de production, en particulier le travail en quantité et en productivité, et l'innovation.

Blocages

Protégés contre les aléas de l'existence, et assurés d'une plus grande stabilité de leurs revenus face aux variations de l'activité conjoncturelle, les salariés, à moins d'incitations adéquates [9], n'ont en effet pas de raison de fournir la même quantité de travail que les travailleurs indépendants. L'évolution des soixante dernières années en offre une illustration, et elle explique le changement d'attitude des Français par rapport au travail.

Ainsi, la durée annuelle du travail, qui était en 1950 de 2 342 heures en France, n'était plus que de 1 541 heures en 2006 (respectivement 1 952 heures en 1950 et 1 451 heures en 2006 pour les seuls salariés). En Allemagne l'évolution est similaire, mais aux États-Unis et au Japon, la durée annuelle n'est passée que d'environ 2 000 heures à environ 1 800 heures. En France, la contribution du simple développement de l'emploi salarié à la diminution du temps de travail entre 1950 et 2006 a été évaluée par l'Insee à 253 heures annuelles.

En France, la contribution du simple développement de l'emploi salarié à la diminution du temps de travail entre 1950 et 2006 a été évaluée par l'Insee à 253 heures annuelles.

8. Dans son discours d'Auxerre, Léon Gambetta vante ainsi « l'esprit d'entreprise qui existe dans toute démocratie, qui en est l'âme et le nerf, et qui fait la force des grands peuples libres ».

9. Comme l'introduction d'une part variable dans leur revenu, indexée sur leur contribution au résultat de l'entreprise.

Or on sait qu'à long terme, la croissance économique dépend étroitement de la quantité de travail qu'une société est capable de fournir. On trouve donc dans cette réduction du temps de travail l'une des explications du différentiel qui s'est installé entre la croissance limitée que connaissent depuis près de trente ans les pays de la « vieille Europe » et la croissance économique américaine, sans parler de la croissance mondiale.

Cette situation, sur la durée, est sans doute une des explications du blocage de notre modèle : sans croissance économique, ou avec une croissance faible, le progrès social est inévitablement bridé. Et la mondialisation ne fait qu'aggraver le phénomène. La prise de conscience nécessaire pour en sortir est entravée toutefois du fait de la généralisation du salariat, qui peut retarder l'acceptation par les travailleurs des ajustements qui seraient nécessaires. Parce qu'ils sont cependant inéluctables, ces ajustements sont à l'œuvre, mais de façon diffuse, indirecte, et sont particulièrement pénibles pour ceux qui en sont victimes, et qui n'ont guère de capacité de les éviter. Ils se traduisent en effet par la montée d'un chômage élevé, et le développement, aux marges du salariat « classique », des formes « atypiques » d'emploi salarié qui sont souvent des réponses insatisfaisantes à des problématiques d'adaptation inéluctable.

De là le diagnostic qui s'est fait jour au cours des dernières années, et qui nourrit le discours sur le déclassement des classes moyennes, menacées par le chômage, le développement du travail partiel, des contrats à durée indéterminée et de l'intérim. À cette perspective inacceptable, on oppose volontiers la nostalgie d'une « société salariale » qui aurait vu son plein épanouissement pendant les Trente Glorieuses [10].

> Le développement d'une forme « dégradée » du salariat n'est-elle pas la manifestation d'une flexibilité dont on avait cru pouvoir se dispenser ?

Si ce discours est trompeur, c'est qu'il méconnaît l'enchaînement réel des faits : c'est bien l'expansion économique des années 1960 qui a permis le développement des classes moyennes salariées, et non l'inverse ; dès lors que les conditions de la première n'étaient plus réunies, la généralisation du salariat s'est heurtée aux limitesinhérentes aux rigidités qui l'accompagnaient. Le développement d'une forme « dégradée » du salariat n'est-elle pas la manifestation d'une flexibilité dont on avait cru pouvoir se dispenser ?

10. Cette « nostalgie » repose en grande partie sur l'illusion d'un marché du travail imaginaire qui associe le taux de croissance des années 1950-1960 et le régime de protection sociale de la fin des années 1970 ; la mensualisation des salaires est ainsi un phénomène récent, tandis que l'on pourrait montrer que les formes d'emplois dits « flexibles » jouent aujourd'hui en grande partie le rôle hier dévolu aux salariés horaires de la période antérieure à 1970.

La généralisation du salariat ne pouvant plus aujourd'hui être réduite de manière univoque au « progrès social » et atteignant son étiage naturel, les conditions d'un renouveau du travail indépendant, et de l'esprit entrepreneurial qui l'accompagne, se trouvent à nouveau réunies. Or malgré les obstacles qui continuent de peser sur lui, cet esprit entrepreneurial reste un trait permanent de l'économie française.

Une aspiration contrariée

Contrairement aux idées reçues, en effet, l'esprit d'entreprise n'est pas étranger au génie français. Les enquêtes d'opinion font ainsi régulièrement état des 25 à 30 % de nos compatriotes qui se verraient volontiers créateurs d'entreprise, leur première motivation étant avant tout de devenir indépendants ; cette proportion s'établit dans la moyenne de nos voisins européens [11], et augmente jusqu'à près de 50 % lorsque ce sont les jeunes générations qui sont interrogées.

L'écart, toutefois, entre ces aspirations et la réalité des créations d'entreprise est manifeste. Il s'explique, d'une part, par le fait qu'une partie des individus trouve à satisfaire son envie d'entreprendre et d'être autonome dans les organisations économiques existantes ; il tient aussi, malheureusement, à un environnement qui n'est pas toujours adapté à la réalisation de ces attentes.

De leur côté en effet, les nombreuses entreprises ont su prendre acte de cette aspiration à l'indépendance, en modifiant leur organisation de manière à permettre à leurs collaborateurs d'agir de manière autonome, en véritables entrepreneurs. Ces mesures ont su produire leur effet, l'adaptation réussie tant de nos grands groupes que de nos PME aux mutations induites par la nouvelle compétition mondiale témoignant desqualités entrepreneuriales indéniables de leur encadrement et de leurs collaborateurs. Les progrès spectaculaires de nos grandes entreprises, au cours des vingt dernières années, dans les classements internationaux, traduisent

Les progrès spectaculaires de nos grandes entreprises, au cours des vingt dernières années, traduisent indubitablement l'esprit d'entreprise de leurs collaborateurs.

11. Une enquête de la Commission européenne publiée en 2005 indiquait ainsi que 25 % des Français avaient envie de créer leur propre entreprise (dont 9 % avec certitude), plaçant ainsi la France en deuxième position derrière le Royaume-Uni (où ces proportions atteignaient respectivement 28 % et 13 %) et devant l'Italie et l'Allemagne.

indubitablement la capacité d'adaptabilité et d'insertion, donc l'esprit d'entreprise, de leurs collaborateurs. La réaction efficace des entreprises françaises de toute taille à la crise en cours en est une autre démonstration incontestable.

Les pouvoirs publics, quant à eux, n'ont que partiellement modifié leurs politiques. Certes, on peut constater un mouvement de réhabilitation de l'esprit d'entreprise à partir du milieu des années 1980, même si celui-ci s'est traduit plus souvent dans les discours que dans les faits. Toutefois, ce mouvement à long terme laisse de côté la question des travailleurs indépendants. Ceux-ci, dans notre pays, peinent toujours à être considérés comme des entrepreneurs à part entière, qu'ils soient assimilés à l'exercice d'une activité informelle, et comme telle, suspecte, ou cantonnés à des professions encadrées.

Or on peut estimer que les individus susceptibles d'exercer une activité indépendante excèdent, de loin, ceux qui sont amenés à devenir chefs d'entreprise – au sens restreint où l'entend habituellement ce terme en France, c'est-à-dire d'un dirigeant de PME ou d'une grande entreprise. Créateurs d'activités et créateurs d'entreprises partagent nombre de traits communs, mais ne se confondent pas.

On peut aussi émettre l'hypothèse que ce sont les mêmes qui expliquent le dynamisme supérieur, au cours des années passées, de certaines économies comme les États-Unis, l'Espagne ou le Royaume-Uni, vis-à-vis desquelles notre pays ne présente pourtant pas de réel déficit en matière de tissu de PME « traditionnelles » par habitant [12].

Nouveau souffle

De nombreuses entraves pèsent sur le travail indépendant : éclatement des statuts, réglementation tatillonne, complexité et lenteur des procédures d'immatriculation, fiscalité pénalisante pour les créateurs de richesses. En levant ces entraves et en changeant le regard porté sur ce dernier, la création du statut d'auto-entrepreneur, en

12. Le rapport Hurel, qui avait conduit à l'adoption du statut d'auto-entrepreneur soulignait ainsi en 2008 que « sur les 23,5 millions d'entreprises américaines, 76 % sont des entrepreneurs, [que] sur les quelques 3,6 millions d'entreprises anglaises, près de 75 % sont des auto-entrepreneurs, [et qu']en Espagne, sur les presque 3 millions d'entreprises, désormais près de 70 % sont des travailleurs indépendants ». Dans le même temps, relevait-il, un peu plus de 50 % seulement des 2,9 millions d'entreprises françaises étaient des entreprises individuelles, et seule une petite partie d'entre elles pouvant se classer dans la catégorie des auto-entrepreneurs, « ceux qui ont créé une activité pour répondre à un besoin immédiat, et pas une entreprise au sens où l'on entend le plus souvent, c'est-à-dire dans la perspective du long terme ».

janvier 2009, constitue donc une véritable révolution. Maria Nowak, qui a créé dans notre pays sa si efficace Association pour le droit à l'initiative économique, l'ADIE, avait prévu les vertus d'une telle initiative. Le résultat est allé au-delà de ses espoirs. Entre mars 2009 et 2010, les créations d'entreprise ont bondi de 68 % en France, les auto-entrepreneurs y contribuant pour moitié. Grâce à ce nouveau statut, près d'un demi-million de Français ont pu se procurer un deuxième revenu et créer facilement leur entreprise. Preuve s'il en est que l'esprit d'entreprise était bien présent au sein de la société française, et n'attendait qu'à être libéré.

Un tel succès ne saurait être réduit, comme le pensent ses détracteurs, à la conjoncture actuelle qui ferait de l'entrepreneuriat une alternative dégradée à un marché du travail déprimé. La sociologie des utilisateurs du dispositif témoigne en effet du contraire, comme l'indiquent les premières enquêtes réalisées fin 2009 [13], ainsi que la satisfaction éprouvée par les auto-entrepreneurs quant à leur nouveau statut.

« Société bloquée », « mal français », « société de défiance » [14] : depuis plus de 40 ans, s'accumulent avec la même sévérité les diagnostics portés sur la société française, et son incapacité à assumer son entrée dans le nouveau monde globalisé.

Et si l'essor de l'auto-entrepreneuriat était l'une des clés pour sortir de cette « société bloquée » ? En exerçant auprès d'une large partie de la population une pédagogie quotidienne du contrat et du marché, en réhabilitant la valeur humaine du travail et l'importance de sa liberté, ce nouveau statut ouvre la voie à une meilleure acceptation des mécanismes économiques sur lesquels se bâtit la prospérité des nations. Il s'accorde aussi avec l'individualisme des Français. Il offre enfin la possibilité d'une reconfiguration de notre État social, en procurant à chacun la possibilité de compléter ses revenus au-delà de son revenu principal. Il permet de multiplier les opportunités d'innovation et de création d'emploi à l'heure où la mondialisation bouleverse la répartition internationale du travail, détruisant certaines positions acquises, mais ouvrant aussi de nouvelles perspectives.

> L'auto-entrepreneuriat s'accorde avec l'individualisme des Français.

13. Ainsi de l'étude réalisée en novembre 2009 par OpinionWay pour l'Observatoire de l'auto-entrepreneur qui dénombrait parmi les utilisateurs du nouveau dispositif 39 % d'auto-entrepreneurs « exclusifs », n'exerçant par ailleurs aucune autre activité (dont le tiers ne bénéficiait d'aucune indemnité ou aide publique), 29 % de salariés actifs, 17 % de retraités, 10 % de chômeurs, 3 % de fonctionnaires et 2 % d'étudiants.

14. Respectivement, Michel Crozier (Seuil, 1971) ; Alain Peyrefitte (Plon, 1976) ; Pierre Cahuc et Yann Algan (Éditions Rue d'Ulm, 2008).

La pérennisation de son succès dépend toutefois du sens des responsabilités de tous ceux qui sont appelés à contracter avec les auto-entrepreneurs. Il faut absolument éviter que ce travail indépendant débouche sur des formes d'exploitation de rapports de forces inégales, sur une concurrence déloyale vis-à-vis d'entreprises plus classiques, ou sur des renoncements aux principes de sécurité de toute nature que notre société a su créer pour les travailleurs. C'est un défi qui nous est collectivement lancé que d'assurer la poursuite du progrès social pour tous, et en particulier pour ceux qui ont pris l'option du travail indépendant. C'est peut-être en partie dans son essor que la société française trouvera la force et les moyens de se régénérer.